



## Accident de trajet lors d'un déplacement professionnel

Par LR54, le **04/04/2011** à **19:28**

Bonjour,

En juin 2007 suite à un déplacement professionnel j'ai eu un accident de la circulation avec une voiture de location loué par mon entreprise.

Je n'ai eu aucune indemnisation car l'assurance du véhicule m'a expliqué qu'il n'y a pas d'indemnisation quand on est responsable de l'accident.

Suite à cet accident considéré accident de trajet j'ai des séquelles.

Cette assurance a t elle raison ?

Par fra, le **06/04/2011** à **16:38**

Bonjour,

Si vous avez des séquelles suite à cet accident, vous auriez pu être indemnisé par l'assurance, même en étant responsable, mais pour cela, il aurait fallu que, dans le contrat, que vous n'avez, sans doute, pas lu, soit insérée une clause qui devrait être obligatoire, mais qui ne semble pas l'être. [fluo]Elle se nomme "Assurance du conducteur du véhicule" qui prend en charge les traumatismes physiques endurés par la personne qui conduisait.[/fluo] en plus de ceux subis par les passagers.

Bien évidemment, cela constitue un surcoût mais l'explication doit se situer, ici. Relisez le contrat, ou interrogez la société de location.